

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 18 JANVIER 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**EST ABSENTE :**

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
-----	------------------	-------------

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière adjointe

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Séance ordinaire du 14 décembre 2015**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

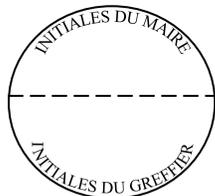
Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 14 décembre 2015, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Rés. 2016-01**

**Rés. 2016-02**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **3.2 Séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

**Rés. 2016-03**

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 14 décembre 2015, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 18 JANVIER 2016**

#### **4.1 Nomination de madame Annick Tremblay au poste de greffière et directrice des affaires juridiques**

**Rés. 2016-04**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-04 afin de procéder à la nomination de madame Annick Tremblay au poste de greffière et directrice des affaires juridiques au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale à compter du 1<sup>er</sup> février 2016, selon les conditions normatives du personnel-cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2 Nomination - préposé à la bibliothèque**

**Rés. 2016-05**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-05 afin de procéder à la nomination de madame Mona Mimeault au poste de préposée à la bibliothèque au Service des arts, culture et tourisme, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

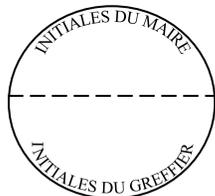
#### **4.3 Nomination suite au concours 15-18 - Préposé au stationnement**

**Rés. 2016-06**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-01 afin de procéder à l'embauche de madame Karine Houde à titre de préposée au stationnement, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.4 Nominations au comité de retraite - Régime complémentaire de retraite des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau**

Rés. 2016-07

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-02 afin de nommer madame Danielle Bernatchez et monsieur Claude Martel à titre de représentants de l'employeur au sein du comité de retraite de la Ville de Baie-Comeau pour un mandat de deux ans. Il est également résolu de nommer monsieur Serge Babin à titre de membre indépendant au sein du comité de retraite pour un mandat de deux ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.5 Remplacement de la résolution 2015-313 - Engagement concernant l'acquisition du lot 3 621 376 à des fins de chemin public, des aménagements, installations et ouvrages concernés et la conclusion des ententes d'occupation nécessaires**

Rés. 2016-08

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2016-03 afin de remplacer la résolution 2015-133.

Il est également résolu :

De confirmer l'engagement de la Ville de Baie-Comeau à acquérir le lot 3 621 376 à des fins de chemin public et également à acquérir les droits dans les installations, aménagements et ouvrages indiqués dans la « Liste des aménagements et ouvrages érigés - en vue de la cession/abandon des installations du terminal de croisières en faveur de la Ville de Baie-Comeau » en date du 25 novembre 2015.

De plus, la Ville s'engage à conclure les ententes d'occupation nécessaires concernant les lots 3 621 376, 4 605 897, 4 605 898, 4 605 899, 4 605 900, 4 605 901 et 4 605 896, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, avec le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Pêche et Océans Canada et Transports Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.6 Remplacement de la résolution 2015-297 - Nomination d'un représentant pour la corporation Les amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles**

Rés. 2016-09

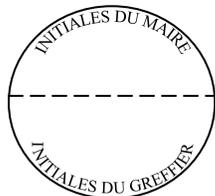
Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2016-04 et de nommer monsieur Sébastien Langlois à titre de représentant de la Ville de Baie-Comeau au sein de la corporation Les amis du boisé de la Pointe-Saint-Gilles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.7 Appropriation au fonds d'autoassurance**

**Considérant que** la Ville a adopté le Règlement 2004-667 créant une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'autoassurance en matière de responsabilité civile;



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

**Considérant que** cette réserve est constituée de sommes provenant de la partie du fonds général de la Ville (budget d'exploitation courant de la Ville), que le conseil y affecte de temps à autre et des intérêts qu'elles produisent;

**Considérant qu'**il n'y a pas d'obligation légale de maintenir le montant projeté du fonds à deux millions, tel que le prévoit le règlement;

**Considérant qu'**en date du 31 décembre 2014, le solde du fonds d'autoassurance est de 249 893,41 \$;

**Rés. 2016-10**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2016-01 et de puiser à même le fonds d'autoassurance de la Municipalité un montant maximum de 123 547,04 \$ prévu au budget d'exploitation 2015 du Service du greffe, et ce, en vue d'effectuer le paiement des indemnités et réclamations de l'exercice financier 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.8 Renouveaulement du protocole d'entente - Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc.**

**Rés. 2016-11**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-01 afin d'autoriser monsieur Carl Prévèreault à signer le protocole d'entente d'un an pour l'année 2016 avec l'organisme « Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc. », prévoyant une aide financière de 8 000 \$ ainsi qu'une contribution financière en biens et services d'une valeur de 4 000 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.9 Modification aux heures d'ouverture du point de service de la bibliothèque municipale Alice-Lane du Centre des arts de Baie-Comeau**

**Rés. 2016-12**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-03 et d'accepter la modification aux heures d'ouverture du point de service de la bibliothèque municipale Alice-Lane situé au Centre des arts de Baie-Comeau, tel que décrit ci-dessous, et ce, à compter de janvier 2016 :

- Lundi au vendredi 13 h 15 à 18 h
- Samedi Fermé
- Dimanche Fermé

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

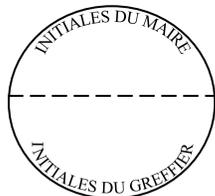
#### **4.10 Association de snowcross de Baie-Comeau - Demande de subventions**

**Rés. 2016-13**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications portant le numéro CO2016-01 et d'accepter la demande en biens et services de l'Association de snowcross de Baie-Comeau d'une valeur estimée à 25 000 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.11 Rapport annuel des permis de construction du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015**

**Rés. 2016-14**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-01 et d'accepter pour dépôt le rapport annuel des permis de construction émis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.12 Listes de comptes 2015-45, 2015-46 et 2015-47**

**Rés. 2016-15**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2016-01 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2015-45, 2015-46 et 2015-47 pour les périodes 45, 46 et 47.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.13 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2016-16**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière adjointe portant le numéro GC2016-02 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale pour le mois de décembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.14 Approbation de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2016-17**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2016-01 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour les mois de décembre 2015 et de janvier 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

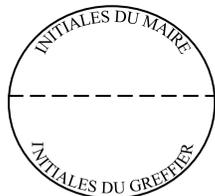
### **4.15 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$**

**Rés. 2016-18**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de décembre 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **4.16 Régime de retraite - Demande de délai supplémentaire pour les négociations**

**Rés. 2016-19**

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De présenter une demande de délai supplémentaire de trois mois pour les négociations du régime de retraite, conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES**

### **5.1 Dérogations mineures**

#### **5.1.1 1120, rue Boucher**

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

#### **5.1.2 1250, rue Le Strat**

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 1250, rue Le Strat;

**Considérant** la demande de dérogation déposée par le requérant concernant l'immeuble situé au 1250, rue Le Strat;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2016-20**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation du garage isolé pour l'immeuble sis au 1250, rue Le Strat. Le garage est implanté dans la moitié avant de la cour latérale, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que ce type de bâtiment accessoire doit être implanté dans la moitié arrière de la cour latérale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.1.3 641, rue de Parfondeval**

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 641, rue de Parfondeval;

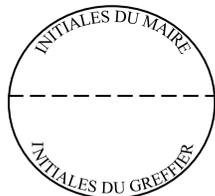
**Considérant** la demande de dérogation déposée par le requérant concernant l'immeuble situé au 641, rue de Parfondeval;

**Considérant que** cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2016-21**

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire pour l'immeuble sis au 641, rue de Parfondeval. Le bâtiment accessoire est implanté en cour arrière, à une distance de 5,1 m du bâtiment principal, et à une distance de 2,2 m de la ligne de lot arrière, alors que la réglementation d'urbanisme actuelle



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

prévoit une distance minimale de 6 m entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal, et une distance minimale de 3 m de la ligne de lot arrière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6. AFFAIRES NOUVELLES

#### 6.1 Dépôt des procès-verbaux de correction

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'accepter pour dépôt les procès-verbaux de correction concernant les résolutions 2015-302 et 2015-310.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière adjointe mentionne que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### 6.3 Dépôt du certificat suite à la consultation publique concernant le Règlement 2015-877 - Réfection des stations de pompage SP-1, SP-2 et SP-6 - Emprunt de 1 816 300 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat attestant les résultats de la procédure d'enregistrement relative au Règlement 2015-877 concernant la réfection des stations de pompage SP-1, SP-2 et SP-6 - Emprunt de 1 816 300 \$.

Cette consultation publique s'est tenue le 15 octobre 2015 et aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée.

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

#### 7.1 Urbanisme - Adoption des premiers projets de règlements de concordance modifiant le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme et le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

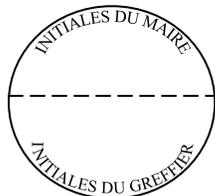
De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-02 et d'adopter en premiers projets de règlement de concordance les modifications au Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme et au Règlement 2003-644 concernant le zonage, et ce, conformément aux projets déposés à la présente séance, afin d'ajuster notre réglementation à celle du schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Rés. 2016-22

Rés. 2016-23

Rés. 2016-24



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 8. AVIS DE MOTION

#### 8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Le conseiller Alain Charest donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 13 janvier 2016.

#### 8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme

La conseillère Karine Otis donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-643 concernant le plan d'urbanisme. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 13 janvier 2016.

#### 8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

La conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 13 janvier 2016.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### 10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyé par : la conseillère Karine Otis

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CLAUDE MARTEL**  
MAIRE

---

**ANNICK TREMBLAY**  
GREFFIÈRE ADJOINTE

**Rés. 2016-25**